

Agriculture européenne : entre progrès scientifique et crainte des monopoles semenciers d'entreprise

Автор(и): Нора Иванова, Редактор Растителна Защита /РЗ/

Дата: 23.06.2026 *Брой:* 6/2026



L'Union européenne est sur le point de connaître la réforme agricole la plus importante depuis des décennies. Avec un vote historique le 17 juin 2026, le Parlement européen a définitivement approuvé un règlement établissant de nouvelles règles pour les plantes créées par les soi-disant nouvelles techniques génomiques (NTG). Le nouveau règlement, qui avait été convenu entre le Parlement européen et le Conseil de l'UE dès décembre 2025, marque un changement substantiel dans la manière dont l'Europe réglementera ces technologies. L'objectif est de faciliter le développement et la mise sur le marché de nouvelles variétés nécessitant moins de pesticides tout en étant plus résistantes au changement climatique et aux ravageurs.

La nouvelle classification : l'accent sur le résultat, pas sur la méthode

Jusqu'à présent, l'accent dans la législation européenne était mis sur la méthode par laquelle une plante était créée. Les nouvelles règles marquent un changement conceptuel – elles dirigent l'attention vers le résultat final, c'est-à-dire les caractéristiques génétiques que possède la plante, quelle que soit la technologie utilisée pour la créer. Les plantes obtenues par les nouvelles techniques génomiques sont divisées en deux catégories :

La première catégorie – **NTG-1** – comprend les plantes dont les modifications génétiques pourraient également être obtenues par sélection traditionnelle. Après vérification, elles seront traitées essentiellement comme des plantes conventionnelles, exemptées des procédures administratives fastidieuses. **Une exception** s'applique uniquement aux variétés créées pour la résistance aux herbicides ou pour la production de substances insecticides, qui relèvent automatiquement du régime plus strict.

La deuxième catégorie – **NTG-2** – englobe les plantes présentant des altérations génétiques plus complexes. Celles-ci resteront soumises aux règles européennes strictes pour les organismes génétiquement modifiés (OGM), y compris l'évaluation obligatoire des risques, l'autorisation de mise sur le marché, la traçabilité complète et l'étiquetage. Les États membres conserveront le droit de restreindre ou d'interdire la culture de plantes NTG-2 sur leur territoire, même lorsqu'elles sont approuvées au niveau européen.

Différences entre les OGM standard et les NTG-1

Méthode de modification : Les OGM standard impliquent l'insertion d'ADN d'une espèce biologique complètement différente (transgénèse). Les plantes de la catégorie NTG-1 utilisent uniquement du matériel génétique de la même espèce ou d'une espèce étroitement apparentée (cisgénèse et mutagénèse).

Équivalence : Les plantes NTG-1 sont considérées comme équivalentes aux plantes conventionnelles car les modifications pourraient survenir naturellement ou par sélection traditionnelle.

Régime réglementaire : Les OGM traditionnels sont soumis à des procédures d'approbation coûteuses et longues et sont soumis à un étiquetage obligatoire. Les plantes NTG-1 sont exemptées de ces exigences et nécessitent uniquement une procédure de vérification rapide.

Traçabilité : Les produits issus d'OGM standard sont strictement suivis tout au long de la chaîne. Pour les NTG-1, seule une inscription dans un registre public en ligne est requise pour garantir la transparence aux agriculteurs.

Méthodes scientifiques derrière les NTG

Contrairement à l'ancienne génération d'OGM, les nouvelles techniques agissent comme un « ciseau moléculaire » et apportent des ajustements précis à l'ADN propre de la plante.

- *CRISPR-Cas9 (édition génomique)* : C'est la méthode la plus utilisée. Un système de deux composants – une molécule d'ARN (qui trouve l'emplacement exact dans le génome) et l'enzyme Cas9 (qui coupe le brin d'ADN). La plante elle-même répare la coupure, silençant ainsi un gène indésirable (par exemple, pour la sensibilité aux maladies) ou en améliorant un existant.
- *Cisgénèse* : Transfert de gènes entre plantes qui peuvent naturellement se croiser (par exemple, d'une pomme sauvage à une pomme cultivée). Cela accélère la sélection traditionnelle, qui autrement prend des décennies.
- *Mutagenèse ciblée* : Induction de mutations à des points spécifiques de l'ADN sans introduire de nouveau matériel génétique. La méthode imite le processus naturel de l'évolution mais se produit de manière contrôlée et immédiate.
- *Modification épigénétique* : Modification de la manière dont les gènes sont activés ou désactivés sans modifier la séquence d'ADN elle-même. Ainsi, la plante s'adapte au stress (par exemple, la sécheresse) sans modifications permanentes du code.

Impact sur l'agriculture biologique

Le changement majeur qui a généré une couverture médiatique importante est la suppression de l'étiquetage obligatoire des produits de la catégorie NTG-1 pour le consommateur final.

Néanmoins, pour permettre aux agriculteurs de décider quoi cultiver, les semences et le matériel de plantation seront explicitement désignés comme NTG-1, et la Commission européenne établira une base de données publique européenne.

La législation confirme que l'utilisation des nouvelles techniques génomiques ne sera pas autorisée dans l'agriculture biologique.

Cependant, le nouveau règlement introduit un compromis clé visant à protéger les agriculteurs : il prévoit que la présence accidentelle et techniquement inévitable de plantes de la catégorie NTG-1 n'entraînera pas automatiquement la perte du statut biologique. Lors des négociations (notamment en février 2024 et aux étapes suivantes), le Parlement européen a voté des amendements stipulant que la présence accidentelle et techniquement inévitable (*adventice et techniquement inévitable*) de matériel NTG-1 (en dessous d'un certain seuil) n'entraînera pas automatiquement le retrait du certificat biologique. Le but de cet amendement est précisément d'atténuer l'impact sur l'agriculture biologique, car les plantes NTG-1 sont assimilées aux plantes conventionnelles et leur traçabilité est très difficile.

La Commission européenne s'est engagée à analyser attentivement comment les nouvelles règles affectent les producteurs biologiques et la confiance des consommateurs dans les aliments biologiques.

La loi stipule qu'il n'y a pas de perte automatique de statut en cas de présence accidentelle de matériel NTG-1 dans la production, mais le secteur biologique (IFOAM, BÖLW, etc.) craint qu'en pratique, il n'y ait des pertes financières en raison de l'absence d'indemnisation et des réalités du marché :

Charge de la preuve : L'agriculteur biologique doit prouver que la contamination était « accidentelle et techniquement inévitable », ce qui est un processus complexe et coûteux.

Tolérance zéro du marché : Même si la loi dit « vous pouvez conserver votre certificat », de nombreuses chaînes de vente au détail, les labels biologiques privés (tels que Bioland, Demeter) et les consommateurs eux-mêmes ont une tolérance zéro pour toute trace d'OGM/NTG. Si un lot est contaminé, il sera très probablement rejeté du marché des aliments biologiques, entraînant d'énormes pertes financières pour l'agriculteur.

Absence d'indemnisation : Le fait est que le règlement ne prévoit pas de fonds d'indemnisation à l'échelle européenne (libre du principe « pollueur-payeur »). Le risque et les coûts (pour les tests, pour l'établissement de zones tampons) incombent en effet aux agriculteurs biologiques.

En Bulgarie, les associations agricoles sont divisées. Les producteurs de céréales conventionnels y voient une opportunité d'accroître leur compétitivité face aux importations de pays tiers, tandis

que le secteur de la production biologique insiste sur des zones tampons strictes pour éviter la contamination croisée.

La voix des partisans : le salut pour le climat et l'innovation en action

De l'autre côté de la barricade, les partisans de la réforme – notamment les grands instituts de recherche et les grands syndicats agricoles comme le Copa-Cogeca – saluent la décision comme une étape vitale pour la survie du secteur agricole européen. À une époque de changement climatique dramatique, la sélection végétale traditionnelle, qui prend entre 10 et 15 ans, est trop lente. Les nouvelles techniques génomiques permettent d'obtenir le même résultat en quelques mois.

Les principaux arguments en faveur des nouvelles règles sont liés à la résilience des cultures. Grâce au CRISPR/Cas, les scientifiques créent déjà des variétés de blé et de maïs qui résistent aux sécheresses prolongées et aux chaleurs extrêmes, ce qui est essentiel pour l'Europe du Sud et la Bulgarie. Pour les pommes de terre et les betteraves sucrières, traditionnellement cultivées en Europe occidentale, l'objectif est de créer une résistance naturelle au mildiou et aux ravageurs, ce qui réduira considérablement l'utilisation de pesticides. Pour les tomates et les vignes, les modifications visent à prolonger la durée de conservation après la récolte et à améliorer la résistance aux maladies fongiques. Le renforcement de l'immunité naturelle des plantes contre les virus et les maladies fongiques économiquement dommageables modifiera également les pratiques actuelles de protection chimique des plantes.

Des produits similaires sont déjà cultivés ou sont à un stade avancé de développement en dehors de l'Union européenne. Il s'agit notamment de cultures révolutionnaires telles que le blé à teneur réduite en gluten, les pommes de terre à plus grande résistance aux maladies et le maïs qui tolère bien mieux la sécheresse. Il est important de noter que les nouvelles règles s'appliqueront également aux plantes produites dans l'UE et aux produits importés.

Enfin, il y a la question de la compétitivité géopolitique – des pays comme les États-Unis, le Royaume-Uni et le Japon ont déjà libéralisé ces technologies, et si l'Europe avait maintenu son ancien veto, elle risquait de devenir entièrement dépendante des importations étrangères de semences et de denrées alimentaires.

Les leaders mondiaux en matière de NTG

Alors que l'Union européenne ne fait que légaliser ces techniques, les États-Unis et la Chine sont déjà dans une phase avancée de commercialisation et se font concurrence pour le leadership mondial.

Les États-Unis appliquent une politique orientée vers le produit final, et non le processus. Le Département de l'Agriculture des États-Unis (USDA) ne réglemente pas les plantes NTG comme des OGM si les modifications peuvent être obtenues par sélection traditionnelle. Des dizaines de produits NTG sont vendus sur le marché, comme l'huile de soja à durée de conservation prolongée et le maïs résistant à la sécheresse. En Amérique du Nord, l'accent commercial est mis sur le consommateur final (produit plus savoureux, plus durable) et sur la facilitation du travail des agriculteurs dans des conditions climatiques extrêmes.

La Chine considère les NTG comme un élément clé de sa sécurité alimentaire nationale. Le pays investit des milliards dans des instituts scientifiques publics, plutôt que de compter uniquement sur des entreprises privées. À ce jour, la Chine est leader en nombre de brevets pour les technologies CRISPR dans l'agriculture. Ces dernières années, Pékin a approuvé pour la culture de masse du blé édité génétiquement (résistant aux maladies) et du soja à teneur accrue en acide oléique. L'accent est ici entièrement mis sur l'échelle et les rendements – l'objectif est de nourrir la population et de réduire la dépendance aux importations de céréales en provenance d'Amérique.

Les menaces cachées : brevets et pression des entreprises

La critique la plus acerbe de la nouvelle loi, cependant, n'est pas seulement environnementale mais plutôt économique et liée à la propriété intellectuelle. Contrairement aux variétés conventionnelles, les plantes développées par les NTG sont soumises à des brevets. Lors des derniers débats au Parlement européen, les propositions visant à interdire les brevets sur les semences éditées n'ont pas recueilli la majorité nécessaire.

« La possibilité de breveter des caractéristiques génétiques spécifiques menace de monopoliser le marché des semences entre les mains de quelques géants agrochimiques mondiaux. Les petites et moyennes entreprises de sélection en Europe ne pourront pas payer de licences coûteuses et seront évincées du marché, et les agriculteurs deviendront les otages des abonnements aux semences des entreprises », préviennent l'association ARCHE NOAH et d'autres organisations non gouvernementales.

Les critiques soulignent également que la suppression des étiquettes pour le consommateur final viole le droit fondamental des citoyens européens de savoir ce qu'ils achètent et met fin à la transparence de la chaîne alimentaire au nom de profits plus rapides pour les entreprises.

Quand les nouvelles règles entreront-elles en vigueur ?

Le règlement entrera en vigueur 20 jours après sa publication au Journal officiel de l'UE. Sa mise en œuvre effective commencera toutefois deux ans plus tard (en 2028), afin de donner aux États membres et à l'industrie suffisamment de temps pour s'adapter au nouveau cadre juridique.

Reste à savoir dans les années à venir si l'Europe parviendra à trouver un juste équilibre entre le saut technologique et la protection de l'agriculture traditionnelle et biologique, ou si cette réforme conduira à une profonde division du marché.

Sources médiatiques :

Documents officiels du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant les NTG (décembre 2025 - juin 2026)

Analyses des publications agricoles Agriland, Bauernzeitung et du portail d'information Raiffeisen.com

Positions officielles des organisations non gouvernementales et du secteur biologique (IFOAM Organics Europe)

Rapports scientifiques et avis de l'Académie autrichienne des sciences (ÖAW)